

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA GARTEMPE ET DE SES AFFLUENTS

Département : Haute-Vienne

le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'heure de : 18 H 00

en session ordinaire à : Chateauponsac, Salle culturelle

Date de la réunion : 10 février 2026

Date de convocation du Comité : 30 janvier 2026

Président de la séance : M. FIOUX Alain

Étaient présents : Gorin Claudine, Mauduit Jean-Luc, Larant Myriam, Nivard Lionel, Reynaut Gilles, Fioux Alain, Paturaud Fabrice, Dauny Jean-Charles, Jouanny Alain, Roch Jean-Marie, Michelet Francis, Jouannetaud Gisèle, Horry Jean-Marie, Martinie Denis, Riffaud Gérard, Baraud Pascal, Tonial Brigitte, Du Puytison Claire, Martin Pierre

Donnaient pouvoir :

Étaient excusés : Saillard Madeleine, Poulet Jean-Paul, Maury Damien.

Nombre de délégués en exercice : 35

Présents : 19

Pouvoirs : 0

Mme DU PUYTISON Claire est secrétaire de séance

Objet : Modification du règlement intérieur

Le président rappelle que la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république a prévu que les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale, comprenant une commune d'au moins 3500 habitants, sont tenus d'établir leur règlement intérieur.

Le syndicat est donc soumis aux règles applicables aux communes de 3500 habitants et plus.

Il rappelle que le règlement intérieur régit le fonctionnement interne du syndicat.

Enfin, il rappelle que les modifications proposées sont :

- L'ajout d'un article concernant la protection des données au sein du syndicat ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical **approuve à l'unanimité** la modification du règlement intérieur.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

A Chateauponsac, le 10 février 2026
Le Président,

